

Techniques alternatives de lutte contre la Mouche du Brou

Rhagoletis completa (mouche du brou)

est un ravageur émergent appartenant à la famille des Tephritidae (mouches des fruits) originaire d'Amérique et décrit pour la première fois en 1929. Elle est observée en France dès 2007 et est aujourd'hui soumise à un plan de surveillance obligatoire mais n'a plus le statut de ravageur de lutte obligatoire. Ce diptère d'environ 6mm, cause en effet de graves dégâts dans les parcelles de noyers.



Depuis le début de la lutte contre la mouche du brou, le nombre de molécules chimiques utilisées pour lutter contre le ravageur est relativement limité (Thiaclopride, Phosmet, Spinosad).

L'arrivée de la nouvelle molécule (RynaXypyr) en 2015 va permettre de diversifier les programmes de protection. Cependant, la plupart des noyeraies reçoivent peu de traitements insecticides, et des applications d'adulticides pour lutter contre la mouche du brou peuvent induire des perturbations dans les populations de faune auxiliaire même si la plupart des molécules ont des spectres «favorables».

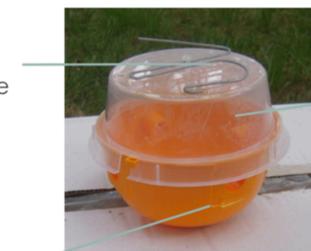
D'autre part, en pratique, le recours à la molécule thiaclopride est fréquent depuis plusieurs années ; on constaterait dans quelques vergers du sud du sud-ouest des prémices de baisse d'activité de la molécule.

Est-il utile de réfléchir à d'autres méthodes de lutte !!

➤ Piégeage massif : le piège I 602 BCS

Le piège I 602 BCS : comment ça marche ?

1. Un **crochet** permet de suspendre le piège en haut des arbres



2. Les mouches attirées par l'**attractif alimentaire** contenu dans un petit sachet pénètrent dans le piège par 4 orifices situés sur le pourtour du bol jaune



3. Puis les mouches qui cherchent à sortir du piège sont attirées par la lumière et viennent au contact du couvercle transparent ; elles sont alors contaminées puis tuées par l'**insecticide** deltaméthrine contenu dans la glue dont est enduit le couvercle transparent

L'efficacité du piégeage dépend beaucoup de la mise en place des pièges. Il est indispensable qu'ils soient posés le plus haut possible. Aussi, le recours à des perches type « canne à pêche » permet de positionner les pièges à la bonne hauteur en toute sécurité.



Des cordages permettent de descendre les pièges « témoin » pour compter les mouches capturées

| Les + | Les - |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> + Véritable méthode de lutte alternative ne nécessitant pas d'équipement particulier (atomiseur). + La mise en œuvre est relativement simple et rapide (environ 2 h/ha). + Cette lutte sera autorisée en agriculture biologique puisque qu'il n'y a aucun contact du produit contenu dans le bol avec les noix. + Contrairement à l'argile qui est uniquement répulsive, le piégeage massif assure une destruction des mouches et contribue à réduire les populations de mouche. + Les pièges résistent bien aux coups de vent. | <ul style="list-style-type: none"> - Dans les situations de forte pression de mouche, il sera certainement indispensable de compléter la lutte avec une application d'insecticide, type Syneis Appât. - La pose des pièges à 10 voire 12 mètres de hauteur nécessite une phase d'entraînement - L'attractif alimentaire n'est pas suffisamment sélectif puisque des insectes utiles sont également capturés (forficules, punaises, coccinelles...). - En fin de saison, il faut déposer les pièges et les apporter dans un dépôt agréé afin qu'ils puissent être pris en charge par Adivalor. |

➤ **Barrière physique : l'argile**

Les argiles, utilisées initialement pour protéger du soleil les cultures, se montrent également efficaces pour lutter contre les ravageurs.

Les argiles ont un effet répulsif ; elles agissent mécaniquement comme une barrière minérale qui perturbe le comportement du ravageur. Utilisées comme méthode alternative de lutte contre les pucerons, le psylle du poirier...

Les argiles présentent également un intérêt dans la lutte contre les mouches de la cerise, mouches de l'olive...



L'appareil de traitement doit permettre d'atteindre le sommet des arbres



Conseils d'utilisation

- **Application dès le début du premier vol des adultes** (fin Juin à début Juillet selon la précocité des secteurs géographiques)
- **1^{ère} application** à 60 kg de spécialité commerciale par hectare
- **2^{ème} application** à 30 kg par hectare 10 jours plus tard
- **Renouvellement** à 30 kg par hectare en fonction : du lessivage (après 15 à 20 mm de pluie cumulée) et du vent, qui fait tomber l'argile en agitant les feuilles
- **ouverture permanente de la totalité de la végétation** sur toute la hauteur des arbres tout au long de la période d'activité des femelles (parfois jusqu'à la récolte si les conditions climatiques sont favorables).

| Les + | Les - |
|--|--|
| <p>+ Matière première naturelle : silicate d'alumine anhydre.</p> <p>+ Produit non toxique (inerte, non réactif, chimiquement stable).</p> <p>+ Efficacité correcte (si les applications sont bien réalisées) sans effet non intentionnel connu sur la faune auxiliaire.</p> <p>+ Aucun risque d'entraîner une mortalité chez les abeilles.</p> <p>+ Aucun risque d'accoutumance ou d'apparition de résistance chez le ravageur.</p> <p>+ Applicable à tout moment de la journée, indépendamment des conditions de chaleur, d'humidité.</p> <p>+ ZNT (zone non traitée) de 5 m. La protection contre la mouche du brou est possible à proximité des cours d'eau.</p> <p>+ Intervention facilitée à proximité de zones touristiques.</p> <p>+ Pas de délai avant récolte.</p> | <p>- Quantité importante de produit à mettre en œuvre (de 30 à 60 kg/ application/ha).</p> <p>- Équipement (atomiseur) adéquat pour atteindre le sommet des arbres (par- fois 12 à 14 m).</p> <p>- Risque d'endommagement des appareils de traitement équipés de pompes à piston.</p> <p>- Renouvellement du produit après chaque pluie (lessivage dès 15 à 20 mm de cumul de pluie).</p> <p>- Bien surveiller les pièges pour intervenir dès la première capture.</p> <p>- Le produit n'est pas insecticide : il ne participe pas à la réduction des populations des mouches (contraintes pour le voisinage).</p> |